

# Signature de l'accord Egalité Professionnelle

Le 24 octobre dernier le syndicat CDFT et la Direction ont signé un accord « Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes » effectif pour les 4 prochaines années.

Cet accord est le fruit de plusieurs heures d'échanges et de négociations.

Vous trouverez ci-après les différents axes de discussions : Recrutement et embauche, Conciliation vie pro/vie perso, Formation, Promotion professionnelle, Classification, Rémunération effective.

## 1- Recrutement et embauche

### - Proportion de femmes dans les classifications les plus élevées

11% seulement des salariées dans ces classifications à partir de H sont des femmes alors qu'elles représentent 68% de l'effectif total.

L'objectif de l'accord est de passer cette proportion à 25%.

### - Proportion d'hommes ou de femmes dans certaines classifications et métiers

Dans les classifications A à D, les hommes représentent 15% et a contrario, à la DSI, il n'y a que 10% de femmes.

L'objectif est d'augmenter la proportion d'hommes de 1% par an dans les classifications A à D ainsi que dans les métiers de gestionnaire, et d'augmenter de 1% par an la proportion de femmes à la DSI.

## 2- Conciliation vie pro/perso

### - Accompagnement du congé maternité (départ et retour)

Notre accord a prévu d'anticiper au maximum l'organisation avant le départ en congé maternité, d'améliorer le retour du congé par des entretiens avec le manager et le RRH sur les modalités de ce retour.

### - Rendre le congé paternité plus visible

L'objectif de l'accord est de tendre vers la prise plus systématique des 28 jours de congés légaux, par de l'information et de la communication tout en sachant que le salaire est maintenu durant cette période.



## 3- Promotion professionnelle

### POUR L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME



### - Maintenir la représentation des femmes aux postes de managers (63%)

Il est convenu de faire en sorte que cette proportion reste au-delà de 60%

### - Favoriser les candidatures internes des femmes aux postes de directeurs

Les femmes ne représentent que 20% des directeurs. L'objectif est de passer à 30% en présentant sur chaque poste ouvert une candidature interne femme.

#### 4- Formation

L'objectif de cet accord est de renforcer la proportion de femmes à avoir au moins une formation chaque année, hors formations réglementaires obligatoires.

Cette proportion devra être au moins égale à celle des hommes et ce pour les principales familles de métiers à savoir gestionnaires, consultants et commerciaux.

#### 5- Classification

La proportion des femmes dans les classifications G à HC n'est pas suffisante.

L'objectif est d'augmenter cette proportion tous les ans jusqu'à obtenir l'égalité, en favorisant le recrutement par la mobilité interne ou l'embauche externe.

#### 6- Rémunération effective

##### - Réduction des écarts de salaires par classe

Nous avons relevé de gros écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans plusieurs classifications.

L'objectif de cet accord est de réduire au maximum cet écart.

Il devra être compris dans une fourchette de +3%/-3% pour les classifications A à F.

A partir de la classification G, l'écart devra au maximum se rapprocher de zéro (disparité importante de postes).

##### - Traitement des rémunérations de salariés en temps partiels.

78% des hommes en temps partiel ont eu une augmentation individuelle contre 62% des femmes. L'objectif sera de retrouver l'équilibre entre les deux.



Afin d'analyser plus finement les axes d'amélioration, nous avons demandé un grand nombre de données. Nous pouvons souligner que même si nous n'avons pas tout obtenu, la Direction nous a permis de traiter ce sujet important avec les principaux indicateurs.

**Nous vous rappelons que votre syndicat a toujours la possibilité de présenter à la Direction les cas individuels relatifs à des écarts observés.** A ce titre, une enveloppe sera octroyée lors des NAO prévues début 2024.

**Il est donc important que toute personne se sentant lésée prenne contact avec nous afin d'échanger et de présenter votre cas à la Direction.**

**C'est ensemble et au fur et à mesure que nous réussirons à obtenir des avantages sociaux pérennes et de qualité au sein de l'entreprise !**

